

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 29,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	5 d. au-dessus de 0.	61 deg.	27 pou. 4 lig.	Nord.	couvert
Midi.	4 d. au-dessus	deg.	27 pou. 4 lig.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi.	Couch.	Phases.	Age.	
4 h.	11 h.	7 h.	Nouvelle lune.	6	
52 n.	57 m.	12 4 m.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52. au 2^{me}.

A Paris, à la Librairie-Correspondance de F. Justin, rue de Gaillon, n° 13, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgois et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;

32 francs pour 6 mois ;

54 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 29 avril 1838.

DE L'EXÉCUTION DES GRANDES LIGNES DE CHEMINS DE FER.

Il est des questions d'un ordre si élevé qu'elles doivent être envisagées avec une complète impartialité, abstraction faite de tout intérêt de parti : elles dominent non-seulement l'époque-contemporaine, mais encore celle qui doit suivre. Il faut tout à la fois se préoccuper des résultats immédiats qu'elles produiront, et plus encore des résultats futurs. Se renfermer dans le moment présent, c'est de l'égoïsme ; sacrifier toujours le présent à l'avenir, serait du dévouement illogique ; les intérêts d'un pays doivent être largement envisagés, et traités en combinant l'intérêt présent avec celui de l'avenir.

Il y a des questions qui ont besoin d'une solution prompte, et auxquelles tout ajournement peut être funeste : ce sont celles qui tiennent essentiellement à la prospérité du pays ; quand elles sont soulevées, et qu'on veut les résoudre, il faut se coaliser. De pareilles coalitions sont morales, elles ont une autre portée que ces misérables combinaisons qui n'ont pour but qu'un changement de ministère, nous irons plus loin, nous dirons même qu'un changement de gouvernement. Ce qu'elles nous assurent, c'est une amélioration certaine, c'est un progrès incontestable, c'est une page à ajouter aux conquêtes des idées novatrices ; qui vous dit que vous le pourrez avec d'autres hommes ? Les chances de l'avenir sont souvent incertaines, saisissons donc avec ardeur les occasions que nous avons de faire le bien.

C'est en envisageant de ce point de vue la question des chemins de fer, que nous avons été amenés à nous déclarer contre les conclusions du rapport de M. Arago. Ce qui a principalement décidé l'honorable député et ses collègues, c'est la crainte de nous engager dans des dépenses hasardeuses, c'est celle aussi, quoiqu'on n'en fasse pas l'aveu, de remettre des sommes considérables entre les mains d'hommes dans lesquels on ne peut pas avoir une très-grande confiance. Nous en convenons, le ministère du 15 avril n'est pas doué de beaucoup de capacité ; nous savons aussi à quels tripotages les entreprises de grands travaux publics ont souvent donné lieu : nous prévoyons bien que les pots-de-vin auront encore la vogue dans les ministères, que le gouvernement se servira des ressources pécuniaires dont il pourra disposer pour augmenter son influence, considérations qui toutes sont graves, mais qui ne sont pas suffisantes, selon nous, pour entraver la mise en œuvre de ses projets. Nous reviendrons sur ces divers points.

Ce qui nous saisit tout d'abord dans la question des chemins de fer, c'est leur influence sur l'avenir de la France. Leur utilité est désormais incontestable ; nous dirons plus, il est urgent de les commencer. Nous avons donc besoin que les moyens d'exécution soient promptement arrêtés, qu'on ne les entrave pas par des obstacles qui ne sont pas sans danger ; car chaque mois perdu nous porte dommage, chaque année est un mal. Qui sait, à la tournure que prennent les choses, quand les chambres et le gouvernement pourront se mettre d'accord ?

Il y a urgence à établir de suite de grands travaux publics, il y a urgence également à commencer les grandes lignes de chemins de fer. — Quel est l'objet des méditations

de tous les hommes graves de l'époque ? c'est évidemment la situation de nos classes ouvrières. Depuis dix ans le prix du travail a toujours été en diminuant ; à aucune époque, même avant 1789, les journées n'ont été aussi mal rétribuées : non-seulement le prix du travail a baissé, mais souvent encore le travail a manqué.

Si M. Arago et ses collègues avaient vécu à Lyon dans la déplorable année que nous venons de traverser, ils auraient été convaincus comme nous qu'il fallait avant tout créer des travaux importants et utiles. Que doit vouloir l'opinion démocratique ? qu'on s'occupe de l'avenir des travailleurs. Que doit-elle demander pour eux ? du travail et des écoles. C'est là ce qu'elle doit favoriser de tous ses efforts. Entraîné par la marche des idées de l'époque, le gouvernement se présente pour ouvrir de vastes ateliers. Pourquoi ne pas venir à son aide ? Si ses plans sont défectueux, qu'on les rectifie ; si ses dépenses paraissent exagérées, qu'on les contrôle, qu'on fasse des enquêtes : qui empêche même la chambre d'établir une commission permanente qui serait chargée de lui rendre compte de la marche des travaux ? mais qu'on n'entrave pas leur exécution.

On s'inquiète sans cesse de l'état de nos finances dans l'avenir. Créez des voies de communication plus rapides, et vous assurerez à l'avenir des ressources inconnues, qui lui donneront la facilité de soutenir les charges qui lui seront dévolues. Les chemins de fer ne seront jamais une dépense improductive ; jamais ils ne pourront devenir onéreux pour le pays qui les aura créés. L'exemple de l'Angleterre et de l'Amérique nous prouve qu'aucune dépense ne peut être plus heureusement faite.

La commission sans doute ne repousse pas l'établissement des chemins de fer, mais elle ajourne leur exécution, elle empêche immédiatement une grande amélioration.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, la France est dans ce moment incertaine, sans but précis ; elle a en elle un besoin d'action et de mouvement qui n'attend qu'une direction ; cette direction, il faut donc l'accepter quand elle est offerte ; il faut l'accepter, même avec des inconvénients graves. Car nous sentons tous que nous avons besoin d'aider à la régénération matérielle et morale du pays ; nous comprenons que notre avenir, notre force, notre prospérité dépendront de notre intelligence dans les grandes entreprises industrielles ; nous avons besoin de nous hâter : à côté de nous et sur tous les points se communique le mouvement industriel, partout s'élèvent des concurrences ; le jour où nous serons devancés par les états d'Allemagne et d'Italie, évidemment la misère déjà si grande en France ira croissant. C'est là une considération immense, considération qui devrait faire taire toutes les objections qui ne sont pas fondamentales ; c'est là ce qui doit, en dehors de tout esprit de parti, forcer les hommes de sens à apporter leur concours pour une exécution prompte et immédiate des grandes lignes de chemins de fer.

La maison Picard, de Dijon, a fait ouvrir, depuis quelques jours, trois magasins à Lyon, à la Guillotière, à l'hôtel des Courriers, rue St-Dominique, et rue de la Préfecture. De pompeuses affiches annonçaient qu'on y vendrait des indiennes à 6, 8, 10, 12 sous l'aune. — Ces prix sont évidemment au-dessous du cours. — Grande fut l'affluence des acheteurs ; mais quand il s'agit de mettre à exécution les

promesses des affiches, les marchands déclarèrent qu'ils n'avaient plus dans leurs magasins les marchandises demandées. Ce refus occasionna du tumulte ; des jeunes gens se transportèrent aux divers magasins et firent suspendre leurs ventes.

L'autorité a pris les vendeurs sous sa protection, et la gendarmerie maintenant les défend.

Nous avons, dans l'intérêt de la liberté commerciale, défendu le colportage ; nous avons demandé aussi que les marchands pussent se transporter d'un lieu à un autre ; mais nous avons en même temps reconnu que le colportage et les ventes à la criée entraînaient de graves abus. Laissez subsister le principe, remédiez aux abus, avons-nous dit. C'est ce que nous répétons encore, car nous croyons qu'il est utile que la législation donne enfin au commerce stable des villes des garanties contre le charlatanisme des ventes à l'encan ; il faut bien soumettre les marchands ambulants à une surveillance qui empêche la fraude et à des charges telles que l'équilibre soit rétabli entre eux et les marchands domiciliés.

M. le maire vient de publier le programme de la fête du roi ; elle sera célébrée cette année comme par le passé, c'est-à-dire qu'il y aura messe, revue, illuminations, musique militaire sur les places publiques. Nous pensions que cette année du moins nous serions délivrés des ignobles mât de cocagne que M. le maire appelle métaphoriquement jeux de mât de cocagne ; notre conseil municipal pourrait faire un meilleur emploi de nos finances.

A quoi servent les mât de cocagne ? Quel est leur effet sur les spectateurs et sur les malheureux qui ne rougissent pas de se donner en spectacle au public ? — A ; lieu de dépenser quelques centaines de francs en montres, gobelets d'argent, n'aurait-il pas été plus convenable de fonder quelque prix pour récompenser l'auteur d'une belle action ?

L'assemblée générale des membres titulaires de la société des Amis des Arts a eu lieu hier 26 avril, à midi et demi précis, en suite d'une seconde convocation de M. le président de cette société. MM. Didier-Petit, vice-président, Rivet, Arthur de Cazenove, le comte de Virieu et Dumortier étaient au bureau.

M. Didier Petit présidait cette réunion, et a fait ressortir les résultats obtenus pour les progrès de l'art dans notre localité, et plus particulièrement celui du dessin dans son application à la fabrication des étoffes de soie, que la société a eu en vue de favoriser par l'établissement d'un concours général pour l'ornement et d'un autre pour la fleur ; il a fait sentir que l'industrie manufacturière de la ville de Lyon devait une grande partie de son illustration et de sa prospérité à son alliance avec les arts du dessin et de la peinture. Aussi considère-t-il que la société des Amis des Arts n'est qu'une faible expression de la reconnaissance de l'industrie lyonnaise et de tous les intérêts qui s'y rattachent pour les bienfaits des arts dans leur application à la fabrication des étoffes de soie. « Et si, a-t-il dit, nous ne voyons pas encore figurer parmi les membres titulaires de cette société tous les industriels pour qui l'amour de leur pays et leur propre intérêt sembleraient en faire un devoir, c'est sans doute qu'ils n'ont eu jusqu'à ce jour qu'une connaissance imparfaite des motifs qui ont animé vos fondateurs. Et le but important qu'ils se sont proposé, vous le leur ferez connaître, Messieurs, nous n'en doutons pas ; votre commission vous expose ce vœu avec l'assurance qu'il sera entendu, etc. »

Après avoir annoncé que la commission préparait pour la quatrième année quelques changements aux statuts et des dédommagements aux rigueurs du sort, il a rendu compte à l'assem-

THÉÂTRES.

2^e DÉBUT DE M^{lle} REICHESTEIN. — LA TROUPE. — LA DIRECTION.

Ce n'était pas au Gymnase, que la comédie se jouait, c'était à Carpentras, à Trévoux, ou bien à Bourgois. Le directeur d'une troupe ambulante avait voulu donner une représentation en passant, et comme il n'avait pas assez d'acteurs, il avait pris au hasard ce qu'il avait trouvé. L'affiche portait deux complaisances et une bonne volonté, trois pauvretés déguisées sous des noms honorables. Il s'agissait du début de M^{lle} Reichestein, talent hors d'âge, qui n'avait plus rien de ce qui est nécessaire aux jeunes premières ; la pièce était un *Duel sous le cardinal de Richelieu*. Un vieux figurant vint d'abord sous prétexte de jouer le capitaine des gardes, on se mit à rire ; il en vint un second, un troisième, puis cinq ou six, et quand on vit la brillante cour d'un roi de France représentée de la sorte, on prit de Richelieu une mince idée, et on pensa qu'il ne lui avait pas fallu pour dominer tout cela autant de talent qu'on lui en prête. Par malheur, il y eut dans la salle quelques personnes qui prirent la chose au sérieux, qui ne virent pas que tout cela n'était qu'une plaisanterie, un tour d'adresse pour faire ressortir la débutante, au milieu de toutes ces misères ; l'orage éclata, on interpellait les acteurs, on entretint avec le régisseur un colloque où personne ne comprit rien, ni lui, ni ceux qui lui parlaient ; les sifflets vibraient avec une raideur effroyable ; un farceur cornait avec un bec de clarinette, et un orateur tant soit peu loustic criait à la troupe de s'en aller au Jardin-Chinois. Le Jardin-Chinois est un honorable établissement où tous les dimanches, pour deux sous, les enfants, les bonnes et les troupes qui ont le cœur sensible vont se donner le plaisir de voir polichinelle ; les militaires ne paient que moitié prix. Enfin parut Alexandre qui fut salué de deux bonnes et légitimes salves d'applaudissements. Cela rétablit un peu l'équilibre, et la pièce marcha tant bien que mal, mêlée de bravos et de sifflets. Mais quand le rideau vint clore cette parodie, et que M^{lle} de Chevreuse tomba mourante aux pieds de son mari, une effroyable unanimité vint signer son arrêt de mort. M^{lle} Reichestein

était tombée avec la duchesse. Que le ciel leur pardonne, et que Dieu ait leurs âmes !

Il faut pour jouer la comédie quelque chose de plus que de la bonne volonté. Quelque instruction que l'on ait, quelque désir de bien faire dont on soit animé, quelque mignardise que l'on puisse apporter dans de jolis rôles, il faut encore des qualités physiques que la nature ne donne pas à tous. Voilà pourquoi Dermv, qui n'est pas sans talent, qui est très-bien dans *le Dernier de la Famille*, a donné à Chalais une pâleur désespérante, écarée qu'il était par un rôle au-dessus de ses moyens.

M^{lle} Reichestein a une longue habitude du théâtre, et cette qualité est son plus grand malheur dans l'emploi qu'elle veut jouer ; mieux vaudrait avoir moins d'habitude accompagnée d'espérance ; mais il vient un temps au théâtre où l'on n'acquiert plus, et ce temps est venu pour M^{lle} Reichestein, qui a montré fort peu d'intelligence dans la duchesse de Chevreuse. Ce rôle, extrêmement nuancé, a des choses charmantes qui n'ont produit nul effet. Ainsi, au premier acte, il y a un mot fort joli qu'elle n'a pas su dire. Chalais lui peint l'amour qu'il éprouve pour elle, il lui reproche un mariage qui brise toutes ses espérances, qui le blesse au cœur, qui tout à l'heure lui coûtera la vie ; et cette femme qui l'aime aussi, cette femme qui a caché à tous le secret de son cœur, n'a plus la force de l'y retenir, elle le laisse échapper avec un mot délicieux : *Vous n'étiez pas à la cour !* M^{lle} Reichestein ne s'est seulement pas doutée de tout ce qu'il y avait dans ces mots. Dans le reste de la pièce, elle a eu des moments passables, où elle allait sans tomber, mais sans s'élever le moins du monde ; dans toutes les scènes où il y avait à peindre une passion ou un sentiment, elle a dit à faux.

Au *Duel* a succédé *le Philire champenois*, où M^{lle} Reichestein a été mieux accueillie, où elle a montré les mêmes qualités et les mêmes défauts ; toutefois il faut prendre garde que le rôle de Catherine n'est pas du tout un rôle de première amoureuse. Une actrice, admise dans un théâtre, peut quelquefois prendre un rôle qui n'est pas le sien ; personne ne s'en plaindra, si elle le joue bien ; mais quand elle débute, de pareils moyens ne sont que du charlatanisme. Que M^{lle} Reichestein joue pour son troisième début *la Lectrice*, *l'Ami Grandet*, *la Grande*

Dame, et on jugera.

En sortant du théâtre, tout le public qui se croyait réellement à Bourgois, à Trévoux ou à Carpentras, et qui s'attendait à prendre les messageries Lafitte et Caillard pour retourner à Lyon, a été très-agréablement surpris de se trouver à la place des Jacobins, d'où il a regagné son domicile en équipages, en fiacres, en cabriolets, et le plus grand nombre à pied, devisant de la parodie qui avait produit son hallucination.

M^{lle} Inès a gentiment escamoté un de ses débuts par un rôle de trente lignes, dans *la Cinquantaine*. Il serait difficile de juger par cette ombre de rôle comment elle jouera les *fortes secondes amoureuses et premières*, comme le prétend l'innocent prospectus à qui on reproche bien des fautes dont il n'est pas coupable ; toutefois, dans cette pièce comme dans *le Dernier de la famille* qu'elle avait joué quelques jours auparavant, M^{lle} Inès a été convenable et décente ; elle n'a pas assez nuancé ses rôles ; elle devra y mettre aussi un peu plus de vivacité et travailler sa voix. Le public l'a favorablement accueillie, et il faudrait qu'elle fut bien malheureuse dans son troisième début pour n'être pas admise.

Lorsque l'orage d'une représentation comme celle d'hier soir a cessé de gronder à votre oreille, que le bruit des sifflets et des becs de clarinette ne vous poursuit plus, et qu'on se retrouve tout seul, les pieds sur ses chenets, on ne peut se défendre d'un sentiment pénible à la pensée de la manière dont l'art dramatique est traité à Lyon. Au Grand-Théâtre, la comédie est sacrifiée, la comédie qui peut encore, tout en amusant, faire passer dans le cœur des idées nobles et généreuses, et que le peuple aime à Lyon. Au Gymnase, le public est traité avec un sans-gêne, un sans- façon de théâtre de société ; on entend le souffleur du fond des premières loges ; les artistes frappent du pied pour rappeler à ce pauvre souffleur, innocente victime, qu'ils ne savent pas leurs rôles ; si le public se fâche, l'artiste s'avance sur la rampe et explique tranquillement au public qu'on a tort de le siffler, parce qu'il n'a joué ce rôle que par complaisance, qu'il a appris en un jour ; s'il chante faux, il dit qu'il est enrhumé, c'est de règle.

Voilà où nous en sommes.

blée du mouvement des fonds de la société. Les recettes se sont élevées à la somme de 36,158 fr. 80 cent., et les dépenses à 35,499 fr. 5 cent. Il reste donc en caisse la somme de 659 fr. 75 cent. Après ce rendement de compte, M. le président a fait procéder, conformément à l'art. 7 des statuts, au tirage au sort de trois membres sortants de la commission administrative, qui ont été MM. Alphonse de Boissieu, Etienne Gautier et Alphonse James. Ces trois membres ont été réélus, et la séance a été levée.

Paris, 27 avril 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La spéculation était ce matin au calme plat à la petite bourse de Tortoni. Aucune offre sérieuse n'avait encore eu lieu à midi, lorsque la rencontre fortuite de MM. d'Argout, Rothschild et Gisquet est venue donner l'éveil sur de prétendus on dit relatifs au concours du ministère avec la commission pour réaliser un projet de conversion. Alors les bruits qui avaient circulé hier, sur la fin de la bourse, que le projet du ministère était le remboursement en 4 1/2, avec augmentation de capital et déclaration de dette non rachetable, ont repris cours et ranimé toutes les oppositions qu'ils avaient suscitées. La mesure a paru dès lors une nouvelle fin de non-recevoir, et, ce qui est l'équivalent pour les spéculateurs, un ajournement du vœu de la chambre. On a monté de quelques centimes. Mais le peu d'importance des affaires offertes pourrait bien ne pas maintenir l'élévation des cours que la situation de la spéculation peut faire souhaiter.

— La commission d'Afrique, après avoir entendu le ministre de la guerre et le président du conseil sur la demande de 12,000 hommes pour compléter l'effectif de la colonie, a décidé, malgré les ministres et leurs amis, que les 12,000 hommes, s'ils étaient accordés, compteraient dans l'effectif de l'armée, et qu'ils seraient retranchés du budget du ministère de la guerre, s'ils devaient figurer exceptionnellement à celui de l'Afrique. Ce n'était pas là ce que voulait le cabinet.

On assure que, pour remédier à cette décision, il a été arrêté que le ministre de la marine ferait revivre son projet d'un régiment de 6,000 hommes. La commission l'avait refusé. Reviendra-t-elle sur son refus ?

— Une lettre que nous recevons de Berlin, et qui est datée du 18 avril, nous dit que le bruit court dans tous les salons diplomatiques qu'une puissance qui ne fait point partie de la quadruple alliance a pris le rôle de médiatrice entre don Carlos et la reine Isabelle, et qu'elle entamera incessamment des négociations pour mettre un terme à la déplorable lutte qui désole depuis si long-temps l'Espagne.

A la date de cette lettre, on ne savait pas encore à Berlin que Munagorri avait levé l'étendard de l'indépendance, et que, détaché de don Carlos, il allait l'expulser des provinces basques. Cet événement achève de perdre le prétendant, et toute tentative de conciliation de sa part serait certainement repoussée par la reine, dont la cause aura désormais pour auxiliaire puissant, bien qu'indirect et sans doute involontaire, le chef des indépendants. C'est ici que le ministère espagnol devra déployer une habileté et une énergie à laquelle il ne nous a pas malheureusement accoutumés; il devra s'attacher Munagorri et les hommes dont il dispose. Il y arrivera aisément s'il promet d'entrer dans une politique plus libérale et plus franche, et s'il y entre en effet.

Que reste-t-il à don Carlos? pas même de généraux. Urbistondo, Zariateguy, Villareal, Eguia, Elio, Gomez, etc., sont toujours disgraciés. On sait maintenant qu'ils voulaient déposséder don Carlos au profit d'un de ses fils. Quels chefs! Et où en trouver d'autres?

— La conversion en 4 1/2 était hier soir chez le président le sujet de tous les entretiens.

M. de La Sizeranne paraissait cependant moins confiant que plusieurs de ses collègues, et assurait au contraire que rien dans la conduite du cabinet n'autorisait à croire qu'il était disposé à accepter le mode de conversion par le 4 1/2. M. Dupin est venu se mêler aux conversations, mais avec toute la mauvaise volonté d'un anti-conversionniste de cour. M. le duc de Cazes est venu un moment et a fait à part avec le président de la chambre.

— La loi d'état-major a donné lieu à une réunion chez le président du conseil où se trouvaient le ministre de la guerre, les généraux Harispe, Taschereau, Flahaut, le duc de Cazes et le chancelier de France. Le but de cette conférence était de décider de l'inopportunité de porter la loi d'état-major à la chambre des pairs qui ne pouvait l'accepter, disait-on. M. Pasquier a été le plus vif contre les prétendues usurpations du pouvoir électoral personnifié dans la chambre, et concluait à garder la loi votée dans les cartons, lorsque le ministre a démontré que le moyen serait bon si des cartons on pouvait faire sortir les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses. On a nommé une commission, composée du duc de Cazes, du général Roguet et du général d'Ambrugeac, pour émettre un avis d'où ressortirait un amendement qui concilierait la prérogative royale et la pétition des officiers si peu respectée par les amendements de MM. Schramm et Fulchiron.

— Tous les chefs du département de la guerre avaient proposé des candidats à l'avancement et aux décorations, à l'occasion du 1^{er} mai. Il paraît que toutes ces faveurs seront ajournées et que réserve est faite des droits acquis pour la naissance d'un nouveau dauphin. Cette espérance a paru un peu vague et a causé un grand désappointement parmi les dévouements éprouvés. On assure que le colonel d'un régiment de cavalerie a demandé sa retraite. Faut-il attribuer cet acte à un refus d'avancement qui, promis aux jours où l'on promettait tout, aurait été ajourné depuis que le séjour de Paris aurait mais le régiment et le colonel sous l'œil du maître?

— M. le ministre de l'intérieur a reçu, de la part de douze cents médecins, des demandes de décoration à l'occasion de la fête du roi. Ces Messieurs basent leur demande

sur les services rendus par eux lors du choléra. Le ministre, dans l'embarras de faire un choix, a résolu de n'en donner aucune. Ce scrupule nous a étonnés, mais enfin il prouve que le gouvernement a compris combien était abusif l'excès des distributions de croix. Il est un peu tard, il est vrai, pour s'en apercevoir.

— L'Avenir, journal qui se publiait à Caen, se voit forcé de cesser ses publications, aucun des imprimeurs de Caen n'ayant voulu lui prêter ses presses. Cette feuille est en instance près du gouvernement pour obtenir un brevet spécial d'imprimeur.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

Fin de la séance du 26 avril.

La chambre passe à la suite de la discussion de la loi concernant les vices rédhibitoires.

M. Mathieu dépose le rapport du projet portant demande d'un crédit de 200,000 fr. pour le renouvellement des étalons des poids et mesures.

M. Duprat dépose le rapport de la loi des comptes de 1835.

Plusieurs voix : Ah! ah! enfin!

M. le président : Le rapport sera imprimé et distribué; j'inviterai la chambre à le mettre à l'ordre du jour le plus prochainement possible. (Où! où!)

M. le général Bugeaud dépose le rapport du projet de loi relatif à l'application au corps des officiers d'administration des lois sur les pensions de l'armée de terre et sur l'état des officiers.

Plusieurs voix : Lisez-le! lisez-le! Non! non!

M. Bugeaud : J'ai déposé mon rapport sur le bureau, parce que je crois que la chambre est peu disposée à prêter son attention à ce projet de loi, qui a trait au corps des officiers. (Rumeurs prolongées.)

M. le président : Ce serait mal apprécier les intentions de la chambre, après tout ce qu'elle fait encore, que de penser qu'elle ne prend pas en haute considération tout ce qui a rapport à l'état des officiers, à celui des soldats, à tout ce qui tient enfin à l'armée.

Si la chambre n'entend pas la lecture du rapport, c'est que ce rapport, arrivant au milieu d'une discussion, l'interromprait d'abord et ensuite ne serait pas suffisamment écouté. Que ce rapport soit mis à l'ordre du jour de demain et fait à l'ouverture de la séance, et on l'écouterait.

M. le général Bugeaud : Je n'ai pas prétendu que la chambre n'accorde aucun intérêt aux affaires de l'armée; j'ai seulement manifesté la crainte que quelques personnes ne comprissent pas bien l'importance du projet.

M. le président : La chambre prête un vif intérêt à cette matière comme à toutes les autres; toujours elle vote dans une parfaite indépendance.

M. le général Bugeaud demande que son rapport ne soit pas mis à l'ordre du jour de demain, parce qu'il sera obligé de s'absenter pour se rendre dans une commission.

M. le président : Alors il n'y aura à l'ordre du jour que la suite de la discussion sur les vices rédhibitoires. Je propose donc à la chambre de s'occuper demain de pétitions, et samedi du projet sur le pont de Cubzac; d'ici là on s'entendra, car il faut en finir.

De toutes parts : Oui! oui! Appuyé!

On reprend la discussion.

« ART. 2. L'action rédhibitoire n'aura lieu, en matière d'échange, que si un prix a été fixé pour les animaux échangés. » — Rejeté.

« ART. 3. L'action en réduction de prix, autorisée par l'art. 1614 du code civil, ne pourra être exercée que dans les cas de ventes et d'échanges d'animaux énoncés en l'article 1^{er}. » — Adopté.

La séance est levée à cinq heures et demie.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 27 avril.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

La séance est ouverte à une heure et demie, puis suspendue jusqu'à deux heures et quart.

L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet de loi concernant les vices rédhibitoires.

La discussion continue sur l'article 2 du projet (4 de la commission), relatif à la fixation du délai pour intenter l'action rédhibitoire.

M. Tourret propose de restreindre le délai de trente jours à vingt pour les cas de fluxion périodique des yeux et d'épilepsie, et le délai de neuf jours à trois pour les autres cas.

Cet amendement n'est pas adopté.

Le reste du projet, au milieu de discussions sans aucun intérêt, est adopté sans changements.

Le scrutin est également favorable au projet; il donne 180 voix contre 56.

La chambre adopte.

L'ordre du jour est l'examen des pétitions.

M. Dupin se fait remplacer par M. Cunin-Gridaine.

M. Corne demande la parole.

Messieurs, dit-il, les instances d'un grand nombre de mes commettants m'imposent le devoir de demander à M. le ministre du roi quand il mettra à exécution la loi du 18 juillet 1837, et quel sera le mode d'exercice employé par le gouvernement.

M. Corne insiste pour avoir une réponse. La session, dans quelques semaines, touchera presque à son terme; il importe que le ministre s'explique.

M. Martin (du Nord) dit qu'il répondra en l'absence du ministre des finances. Le directeur des contributions indirectes a été envoyé dans les départements du Nord; sous peu, d'après les observations faites sur les lieux, le gouvernement pourra prendre un parti.

M. Jaubert : Je ne trouve pas que le ministre du commerce se soit expliqué d'une manière catégorique sur la question soulevée.

Un débat s'engage entre M. Martin et M. Jaubert au départ du courrier.

La séance continue.

Extérieur.

ESPAGNE. — Les journaux de la frontière nous apprennent que le chef qui le premier a levé le drapeau de l'indépendance basque s'appelle Munagorri, et non Murraragay, comme on l'avait dit d'abord. Ce chef est un ancien notaire, actuellement maître de forges, audacieux, entreprenant, riche et très-influent dans le pays. Le mot d'ordre est *Pazy fueros*; son but, l'expulsion des fauteurs de la guerre civile. Ses soldats reçoivent, outre la nourriture, deux réaux par jour, et il accorde

une gratification à tous ceux qui viennent le joindre. Les carlistes purs en sont tous alarmés; ils craignent que ce mouvement ne soit le prélude d'une révolte tramée par les chefs disgraciés.

— Iturriza, qui commande le Guipuzcoa pour le compte de don Carlos, a envoyé aussitôt des forces à Berastegui pour empêcher l'insurrection. C'est le colonel Iturbe qui les commande. Le colonel a quitté la ligne d'Andoain pour aller attaquer les dépendants. On dit que les carlistes ont été battus. Quelques personnes prétendent même que les soldats d'Iturbe se sont réunis à Munagorri.

— Une lettre particulière de Bayonne porte que plusieurs officiers basques offrent leur épée à Munagorri, et qu'on ne marque même de l'hésitation parmi les officiers attachés à don Carlos.

ACCUSATION D'ATTENTAT CONTRE LA VIE DU ROI. — AFFAIRE HUBER ET AUTRES.

Acte d'accusation.

(Suite.)

ARRESTATION DES DEMOISELLES GROUVELLE ET HERGALAND, ET DE GIRAUD, ANNAT ET STEUBLE.

C'est le 10 décembre que Huber avait été arrêté à Boulogne. Aussitôt que l'on connut à Paris cette arrestation, et les déclarations faites à Paris contre un assez grand nombre de personnes, dirigées à Paris contre un assez grand nombre de personnes, des mandats d'amener placèrent notamment sous la main de justice la demoiselle Grouvelle; Mlle Hergaland, qui travaillait chez elle comme ouvrière, et à laquelle elle témoignait beaucoup d'amitié et de confiance; les nommés Vincent, Girard et Annat, dont les rapports avec Laure Grouvelle et avec Huber étaient connus, et le nommé Steuble qui depuis un mois habitait chez Vincent Girard.

Des perquisitions minutieuses furent opérées au domicile de chacun d'eux : le 13 du même mois, le sieur Leproux était arrêté à Vervins.

Dans la poche du tablier de la demoiselle Hergaland, on trouva deux lettres, que la demoiselle Grouvelle lui avait récemment adressées. L'une de ces lettres annonçait l'envoi d'un paquet qu'on ne retrouvait pas en ce premier moment, mais qui depuis a été saisi. L'autre invitait la demoiselle Hergaland à aller demander à un sieur Journeux le prêt de 50 ou même 30 francs. On n'avait pas reçu 50 f. qu'on attendait; un ami qu'on ne désignait pas pouvait arriver d'un moment à l'autre. Depuis la veille on avait bien des choses à raconter. Car le temps volait, disait-on, et les événements avec lui.

Avec ces deux lettres, la demoiselle Hergaland avait dans sa poche deux autres pièces, qu'elle déclara lui avoir été remises par Laure Grouvelle. C'était un billet adressé par Steuble à Huber, qui établissait que des rapports antérieurs avaient existé entre ces deux individus, et une lettre qui était évidemment celle par laquelle Huber arrivait à Boulogne avant d'être arrêté. La demoiselle Grouvelle l'argent qui lui était nécessaire pour continuer son voyage. Huber annonce à la demoiselle Grouvelle qu'il apporte ce qu'elle lui a demandé, mais qu'elle ne s'était pas trompée, qu'il ne l'a pas obtenu sans peine, qu'il a fallu employer la ruse, qu'il a dû s'emparer du plan pendant l'absence de ceux qui le détenaient. L'individu qu'il ne nomme pas lui objectait que les factures étaient fausses, et voulait garder ce qu'il lui demandait. Le défaut d'argent l'a empêché de revenir par la Belgique; il s'est hasardé à passer par Boulogne; mais il doit plus qu'il ne possède à l'hôtel où il loge; il se voit réduit à y rester honteusement, et à faire, dans l'intervalle, de nouvelles dépenses. Il promet de rembourser tout ce qui aura été dépensé pour son compte personnel, et termine en annonçant qu'il a brûlé un billet de 400 f., qu'il n'a pu agir de cette manière que parce que c'était pour elle, et qu'il aura la diligence gravis.

L'explication de cette dernière circonstance se trouve peut-être dans une démarche qu'Huber avait faite pour obtenir qu'on imputât sur le prix de sa place, qu'il retenait pour revenir à Paris, des arrhes qu'il avait payées à un précédent voyage pour une place qu'il n'avait pas occupée. Quoi qu'il en soit, cette lettre, antérieure à celle qu'Huber avait préparée pour la demoiselle Grouvelle pour annoncer la perte de son portefeuille, ne permet plus de douter de la coopération de Laure Grouvelle, à qui elle a été adressée et qui l'a reçue, dans cette entreprise dont Huber, sous le nom de Sieglar, entretenait Leproux. Elle explique comment Huber se trouve en possession de ce plan saisi sur lui, et qu'il présentait dans sa lettre au sieur Leproux comme une condition du succès. Huber a été à Londres pour s'en emparer, parce qu'on l'exigeait à Paris, parce que la demoiselle Grouvelle le lui avait demandé, et s'il reste quelque chose d'obscur dans cette résistance qu'il a éprouvée et qu'il a essayé de vaincre par la représentation de factures qu'un inconnu prétendait fausses, toujours est-il que l'existence de ce plan entre ses mains, et les efforts faits pour s'en emparer, se lient de la manière la plus étroite à l'accomplissement de cette révolution matérielle et sanglante dont on préparait les moyens.

RAPPORT DES EXPERTS SUR UN PLAN DE MACHINE.

Le plan a été soumis à des experts; ils ont facilement reconnu qu'il représentait une machine composée de seize canons de fusil réunis en jeu d'orgue, sur deux rangées de huit chacune, superposées l'une à l'autre. Les canons de fusil sont assemblés sur un axe en fer, autour duquel ils peuvent avoir un mouvement de rotation. Ce système est monté sur un affût à deux roues, analogue aux affûts des pièces d'artillerie de campagne, et sur la flèche duquel on remarque une vis de pointage transversale, une trémie percée de seize trous qui se meut autour de deux charnières et paraît destinée à introduire les charges.

Considérée comme projet d'arme de guerre, cette machine a des rapports nombreux avec d'autres machines connues qui ont été jugées ne pouvant servir en campagne; mais elle peut être établie, elle peut fonctionner; le seul obstacle que rencontrent ceux qui seraient tentés de l'employer à commettre un attentat, ce serait l'impossibilité de la produire en public sans qu'elle frappât l'attention. On verra plus tard que cette difficulté avait été prévue et de quelle manière on espérait la surmonter.

Tel était donc le plan qu'Huber rapportait, caché dans la coiffe de son chapeau; c'était le dessin d'une machine meurtrière, analogue à celle que Fieschi avait employée pour son attentat de douloureuse mémoire, mais d'une construction plus savante, dont l'usage devait être moins dangereux pour ceux qui devaient le tenter, et dont le feu, plus rapidement et plus sûrement dirigé, présentait d'atroces combinaisons de chances de succès plus terribles encore.

Ce n'est pas à ce plan que se rapportent les énonciations de cette feuille écrite en langue allemande, qui porte pour titre : Plan n° 1, et au verso : Plan n° 2, qui a été trouvée dans le portefeuille d'Huber; on y lit la description et les dimensions de diverses pièces qui peuvent appartenir à la machine figurée sur le plan saisi, mais qui pourraient aussi entrer dans la construction d'un autre appareil, si les indications que

tient cette feuille sont relatives, comme on est porté à le penser en la trouvant entre les mains d'Huber, à la machine dont il s'occupait; il faut admettre qu'il a été dressé des plans partiels dont elle contenait l'explication.

Quoi qu'il en soit, les lettres dont on a présenté ci-dessus les termes ou l'analyse, et qu'on n'a pas hésité d'attribuer à Huber, quoiqu'il ne les ait pas reconnues, non-seulement parce que les experts commis dans l'instruction les lui ont attribuées, mais encore parce qu'il est facile à tous les yeux d'y reconnaître son écriture; ces lettres, disons-nous, et les pièces saisies sur lui, établissent seules l'existence d'un odieux complot, indiquent quelques-uns de ses auteurs et révèlent les moyens par lesquels l'attentat devait être accompli. Il convient maintenant de remonter à l'origine de cette criminelle trame et d'en suivre les développements.

CONDUITE D'HUBER APRÈS L'AMNISTIE.

Rendu à la liberté par l'ordonnance d'amnistie du 8 mai 1837, Huber était venu à Paris, mais il était placé sous la surveillance de la haute police, et condamné dans un procès où il avait été accusé d'un complot contre la personne du roi; il ne pouvait pas être autorisé à résider dans cette ville. La clémence royale abrégait pour lui un châtiment mérité, mais l'administration aurait manqué de prudence si elle n'avait pas usé du droit qu'elle avait de lui interdire le séjour de Paris. On n'ignorait pas que, traduit à raison d'une tentative d'évasion devant les juges de Barsur-Aube, on lui avait demandé quel était son projet en cherchant à s'évader, et qu'il avait répondu: *De remplir les devoirs d'un bon républicain*. On avait insisté pour connaître de quelle manière il comprenait ces devoirs: *Si vous ne le savez pas, avait-il dit, il est inutile que je vous l'apprenne*. Détena à Paris pendant le procès d'Alibaud, il avait demandé à être confronté avec cet assassin, dans le seul but de lui porter des paroles d'encouragement et de sympathie.

Il reçut donc l'injonction de quitter Paris, et feignit d'obéir; on le vit le sac sur le dos faire ses adieux dans le quartier qu'il habitait. Il ne partit pas cependant, et vint souvent prendre ses repas chez un nommé Moutier, logeur, rue Marie-Stuart, dans la maison duquel il avait autrefois logé.

Là se trouvait aussi un jeune Suisse, nommé Jacob Steuble, qui arrivait d'Angleterre; il y avait accompagné son père, qui se disait inventeur d'une machine de guerre, et qui avait parcouru une partie de l'Europe pour offrir son secret à divers gouvernements. Cette machine était à peu près semblable à celle dont le plan a été saisi depuis entre les mains d'Huber. Elle en différait seulement en ce qu'au lieu d'être armée de 16 canons de fusil, elle s'adaptait à une pièce de bronze percée de 32 trous, qui formaient autant de bouches à feu. Cet appareil avait été proposé au gouvernement français qui, sur un rapport du comité d'artillerie, l'avait repoussé par ce double motif qu'il ne constituait pas une invention nouvelle et qu'il ne pouvait être employé utilement dans les armées.

RENCONTRE D'HUBER ET DE STEUBLE.

Une mésintelligence due à la cause n'est pas connue survint entre Jacob Steuble et son père, et détermina leur séparation. Jacob Steuble, instruit par son père dans l'art de la mécanique, dépositaire de ses procédés et ayant quelque habitude du dessin, n'était cependant qu'un ouvrier malhabile, et essayait vainement de trouver de l'emploi comme tourneur de métaux. Il se trouvait donc réduit à une grande détresse, lorsque le hasard le mit en rapport avec Huber. Steuble ne parlait que l'allemand; Huber, Alsacien d'origine et élevé à Paris, le français et l'allemand. Cette circonstance fit naître entre eux une intimité qui amena bientôt de mutuelles confidences. Huber apprit que son nouvel ami avait l'aptitude nécessaire pour diriger la construction d'une machine dont les effets redoutables pouvaient être mis au service d'une odieuse et sanguinaire pensée.

HUBER ENTRE EN RELATIONS AVEC M^{lle} GROUVELLE.

Ces choses se passaient à la fin du mois de mai et au commencement du mois de juin 1837. A cette époque, Huber était entré en relations avec Laure Grouvelle; la condamnation qu'il avait subie avait suffi pour le recommander à cette femme, depuis long-temps connue par l'exaltation et la violence de ses sentiments républicains. Admiratrice passionnée de Morey et d'Alibaud, elle a surmonté la répugnance la plus naturelle pour leur rendre de funèbres honneurs; elle a payé l'ornement de leur tombe, elle est dépositaire de leurs reliques, elle s'émue de leurs souvenirs et n'en parle qu'en pleurant; Huber lui apparaît comme l'héritier de leurs pensées et de ce qu'elle appelle leur énergie. Parmi des papiers qu'elle avait confiés à la demoiselle Hergaland, et que celle-ci avait soigneusement cachés, on a trouvé un écrit que l'opinion unanime de trois experts lui attribue, et dans lequel elle trace le portrait du patriote qui lui a paru le plus remarquable. Il est impossible de ne pas reconnaître Huber, puisqu'elle signale l'homme dont elle parle comme étant le seul qui ait encouragé Alibaud dans sa prison, et qu'Huber seul a donné ce triste témoignage d'une sympathie égale. Des détails de signalement viennent d'ailleurs justifier cette application. Dans cet écrit, Laure Grouvelle résume en ces termes ses propres sentiments et ceux de l'homme dont son enthousiasme dicte l'éloge: « Sa conduite envers Alibaud a un cachet particulier d'élévation: c'était l'élan du cœur, et certains actes de sa vie portent l'empreinte d'une rare et calme intrépidité; l'homme se révèle là tout entier. Quel que soit l'avenir que les circonstances lui réservent, il y a dans cet homme de Morey et de l'Alibaud. » On conçoit ce que de tels sentiments devaient produire, le jour où ceux qui en étaient animés croiraient avoir trouvé le moyen d'égaliser par l'attentat ceux dont ils étaient les émules, et de les surpasser par le succès.

Bientôt des conférences ont lieu entre Huber, Steuble et Laure Grouvelle, tantôt chez cette dernière, tantôt chez Huber. Plusieurs déclarations constatent leurs rapports mutuels à cette époque. La demoiselle Hergaland accompagnait Laure Grouvelle quand celle-ci se rendait chez Huber, et deux fois elle a vu Steuble venir les y joindre. Deux fois aussi, sur l'invitation d'Huber, qui lui avait dit qu'il devait épouser Laure Grouvelle, le logeur Moutier lui demanda le paiement de ce qui lui était dû par Huber. Le 7 juillet, par une lettre qui a été retrouvée et saisie, Huber indique à la demoiselle Grouvelle un rendez-vous chez une femme Rozé, et annonce qu'il y verra avec plaisir un ami qu'elle doit lui amener et lui faire connaître. Enfin, parmi les papiers remis par Laure Grouvelle à la demoiselle Hergaland, se trouve une lettre par laquelle Steuble redemande à Huber un gilet qu'il lui a prêté. Ces faits, prouvés par l'instruction, suffisent pour mettre hors de doute les relations habituelles qui s'étaient établies entre les accusés.

INTERROGATOIRES DES ACCUSÉS.

Huber et Laure Grouvelle ont refusé de donner aucune explication sur leurs relations, soit entre eux, soit avec Steuble, de même qu'ils ont constamment persisté à ne fournir aucun éclaircissement sur les faits et sur les pièces qui leur étaient personnellement opposés. Ce silence est pour eux le résultat d'un système dont l'effet pourrait être de ne pas compromettre davantage un coupable déjà compromis, s'il n'était par lui-même un indice gravement accusateur, mais qui servira toujours bien

mal les intérêts de l'innocent soupçonné sur de fausses apparences. Deux autres accusés, les nommés Annat et Vincent Giraud, s'y sont aussi réfugiés. Mais Steuble n'a pas pris le même parti, et s'il a été amené à faire des aveux qui n'ont point échappé à ces accusés, c'est qu'après avoir essayé le mensonge, il a dû céder à une évidence contre laquelle le silence ne serait pas toujours une sauvegarde.

Arrêté le 12 décembre dans le logement de Vincent Giraud, qui lui avait cédé son lit pour partager celui de son oncle, vieillard plus qu'octogénaire, il semble avoir d'abord prétendu qu'il ne connaissait ni Huber, ni Laure Grouvelle, ni Giraud lui-même; que, cherchant un logement, il était par hasard entré dans la maison de ce dernier; que, venu de Londres dans les premiers jours de novembre, il avait cherché de l'ouvrage à Paris, et que, n'en ayant pas trouvé, il se disposait à repartir pour la Suisse, son pays natal; il soutenait même qu'il ne connaissait pas cet individu nommé Klappel avec lequel il était venu de Londres, et qui partageait son lit chez Giraud.

L'in vraisemblance de quelques-unes de ces allégations suffira pour le réfuter; il en est d'autres qui se trouvaient déjà démenties par les premières données de l'instruction; toutes furent bientôt démontrées fausses. Giraud lui-même déclare que Steuble lui avait été adressé par une personne qu'il refuse de nommer, parce que c'était (pour emprunter ses expressions) une affaire de confiance. Il fut établi que Steuble, pendant les mois de mai, juin et juillet précédents, avait logé presque sans interruption dans la maison du nommé Moutier, où Huber venait prendre ses repas; qu'il y avait eu avec Huber de fréquentes relations, et que non-seulement il connaissait Laure Grouvelle, mais que cette demoiselle lui portait assez d'intérêt pour lui avoir envoyé son médecin, et être venue elle-même le visiter pendant une maladie qu'il avait éprouvée depuis son séjour chez Vincent Giraud. Enfin, il indiquait lui-même, dans un billet adressé à une personne qu'il désirait voir, qu'on le trouverait chez le sieur Philippe Grouvelle, frère de Laure, rue des Beaux-Arts, depuis midi jusqu'à cinq heures.

Steuble a depuis été forcé de reconnaître la vérité de tous les faits, et on comprend tout ce qu'il y a de gravité dans les dénégations par lesquelles il les avait d'abord accueillis. Contraint aussi d'avouer que la description de la machine en allemand, et saisie à Boulogne dans le portefeuille d'Huber, était de sa main, il prétendit qu'elle se rapportait à une machine de guerre qu'on lui avait prise pendant son premier séjour à Paris, avec un livre qui contenait des descriptions du même genre, et il ne peut expliquer comment cette feuille se trouvait entre les mains d'Huber. Il soutenait enfin, dans ses premiers interrogatoires, qu'il n'était pas l'auteur du plan saisi dans le chapeau d'Huber.

Ce que l'on a déjà fait connaître du résultat de l'instruction rendait peu vraisemblables ces moyens de justification. D'autres circonstances non moins graves n'étaient pas plus faciles à expliquer.

On avait saisi un grand nombre de pièces diverses appartenant, soit à Steuble, soit à cet individu nommé Klappel qui était venu avec lui d'Angleterre, et qui avait trouvé comme lui asile chez Vincent Giraud.

On remarquait parmi ces papiers des lettres par lesquelles Steuble demandait qu'on lui envoyât d'Allemagne des recettes de fusées et un livre intitulé *L'Artificier allemand*; trois recettes pour la composition de fusées de calibres différents; une lettre dans laquelle il témoignait le désir qu'en lui écrivant on lui donnât le nom de Vallisser; une autre lettre adressée à un sieur Souillard, condamné par contumace, réfugié en Angleterre, l'un des prévenus des attentats d'avril 1834 qui ont échappé par la fuite à un débat contradictoire, et dans laquelle il se plaignait de la manière dont il avait été traité, et regret-tait d'avoir été forcé de renoncer à une affaire de laquelle il attendait les plus heureux résultats. Enfin, un certificat trouvé parmi les mêmes papiers, et délivré à Londres sous le numéro 1220, constatait que Steuble était arrivé à Londres, venant de Belgique, le 6 août 1837, le jour même où un certificat pareil, délivré sous le numéro 1222, et trouvé dans le portefeuille d'Huber, constatait que ce dernier arrivait aussi venant de Belgique.

Il était donc ainsi prouvé que Steuble était arrivé en Angleterre en même temps qu'Huber, et les premières indications sur la nature des motifs qui l'y avaient conduit et des relations qu'il y avait eues, permettaient déjà d'entrevoir que le voyage de cet ouvrier mécanicien dans le pays d'où Huber avait plus tard rapporté le plan de la machine, devait avoir pour but l'exécution du complot.

DÉCOUVERTE DE PIÈCES.

Une perquisition faite chez un sieur Journeux, homme de lettres, dont les liaisons avec la famille Grouvelle étaient notoire, a placé sous la main de la justice des pièces qui ne paraissent pas laisser de doute à cet égard.

On y a saisi des papiers renfermés dans une enveloppe cachetée, et portant pour inscription ces mots: *Testament de M^{me} Grouvelle mère*. Le paquet a été ouvert en présence et du consentement de la dame Grouvelle, et la gravité des révélations que fournirent les écrits qui y étaient renfermés s'accroît encore par cette circonstance qu'ils se trouvaient aux mains de la dame Grouvelle, et qu'elle prenait tant de soin de les cacher.

Parmi ces écrits se trouve d'abord une lettre écrite par Steuble à un de ses amis sous la date du 29 septembre 1837. Il annonce qu'il vient de traiter de l'une des plus grandes affaires qui se puissent entreprendre, et que s'il réussit, son existence est assurée. Il recommande de ne pas faire connaître qu'il est à Londres; il donne son adresse chez le réfugié Souillard; il indique une série de signes hiéroglyphiques dont on pourra se servir si on veut lui demander des choses qu'il puisse seul lire et comprendre. Une autre lettre saisie en même temps est écrite par Steuble à Huber; elle a pour objet de demander le motif pour lequel il a été traité comme un coquin. Ce ne peut être par suite d'une lettre écrite à M^{me} la duchesse de Berri et dont il avait demandé que la réponse fût adressée chez un ami nommé Moll. Il avait seulement pour but de s'assurer si l'amitié de ce dernier était sincère. Il avait demandé de l'argent pour envoyer une lettre en Allemagne; on avait promis de le lui donner. Souillard, qui s'était engagé à payer pour le logis, est aussi celui qui a payé pour la lettre. Tel est en substance le contenu de cet écrit, dont une partie est déchirée et ne présente plus que des mots sans suite sur lesquels on ne doit pas hasarder de conjectures.

Ce qu'il importe surtout d'y remarquer, c'est qu'il renouvelle les plaintes de Steuble sur les mauvais traitements qu'il éprouve, plaintes qu'il exprimait aussi dans sa lettre à Souillard, et qu'il dirige ici contre Huber. Il fournit ainsi l'explication d'une autre pièce qui doit surtout fixer l'attention et qui a été saisie aussi dans le paquet retrouvé chez Journeux. C'est un projet de traité entre Jacob Steuble et la République française. Steuble y annonce qu'il a fait tout ce qu'il pouvait pour la réussite de l'entreprise, et qu'Huber s'est opposé à ce que, dans un langage intelligible, il appelle son *abmachung*; il stipule que désormais la maison sera louée sous son nom, qu'il aura seul la faculté de permettre l'introduction dans les ateliers, et

que toutes les commandes, les achats, le paiement des ouvriers lui seront confiés, qu'enfin il aura la liberté de se retirer quand il lui plaira.

A ces différentes pièces était joint un billet signé E. C. Vallisser, et par lequel celui qui l'écrit accepte un rendez-vous qui lui a été donné dans Hyde-Park pour voir une personne arrivée de Paris. Ce billet devait être attribué à Steuble par cela seul qu'il avait indiqué lui-même, dans une lettre dont on a déjà parlé, ce nom de Vallisser, comme étant celui sous lequel il désirait qu'on lui écrivit. En présence de ces différents écrits, ne devait-on pas regarder comme certain que Steuble, parti avec Huber pour l'Angleterre, se trouvait avec lui engagé dans une entreprise qui exigeait le secret, dans laquelle il voyait une source de fortune, et dont l'exécution était entravée par la rupture encore inexplicée entre ceux qui étaient chargés de la mener à fin?

Quelle était donc cette entreprise pour laquelle Steuble traitait avec la République française?

DÉCLARATIONS DE STEUBLE.

Appelé à donner des explications, Steuble a bientôt achevé d'écartier le voile qui ne cachait déjà plus la vérité. Dans les interrogatoires que lui a fait subir le juge d'instruction, dans une déclaration circonstanciée et écrite par lui-même, il a fait connaître, sinon avec une entière sincérité, du moins avec le degré de franchise que comporte sa position, le secret de son voyage en Angleterre et de ses relations avec Huber et Laure Grouvelle. (La suite à un prochain numéro.)

Le propriétaire du Pavillon de Bellecour, à qui l'on doit tant d'agréables innovations, vient d'avoir l'heureuse idée d'engager trois artistes styriens, et un pianiste fort distingué, pour donner, chaque soir, dans son bel établissement, une soirée musicale, et tous les dimanches et fêtes, d'une heure à deux. Ces artistes distingués, qui ont chanté devant les souverains d'Allemagne et d'Angleterre, et qui tout récemment ont reçu des témoignages de bienveillance du roi des Français, après avoir donné des concerts dans toutes les villes de France, se sont arrêtés à Lyon, où ils comptent séjourner tout l'été.

Ils ont choisi le Pavillon de Bellecour, ce rendez-vous de la bonne compagnie, et, à partir de dimanche prochain, ils doivent nous faire entendre ces chants nationaux si harmonieux et si suaves, dans cette belle salle qui sera ouverte gratuitement au public. Nous ne doutons pas que les Lyonnais n'applaudissent à cette pensée artistique, et ne s'empres-sent d'accourir au café du Pavillon de Bellecour, que les consommateurs ont pris depuis long-temps sous leur protection.

AVIS.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 avril, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 28 AVRIL.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTERETS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.	
2,000	4,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon,	1,560
4,500	1,000	par trimestr.	Ponts sur le Rhône,	1,010
450	2,000		Ponts de la Feuillée,	2,275
500	2,000		Pont Seguin,	1,700
220	2,000		Pont de l'Île-Barbe,	1,400
2,560	1,000		Pont et gare de Vaise,	480
1,500	1,000	Juin et Déc.	Eclairage au gaz, Ce Perrac,	2,150
1,000	700		Eclairage au gaz, St-Etienne,	1,175
320	5,000	Décembre.	Bat. à vap. de Lyon à Arles,	7,200
180	2,000		Paq. à vap. (Lyon à Chalon),	1,250
134	5,000	Idem.	Gond. à vap. sur Saône, marc.,	4,700
400	10,000		Fonderies (Loire et Isère),	52,000
2,200			Ch. de fer, Lyon à St-Etien.,	5,900
240	5,000		Moulins à vap. de Perrache,	4,500
3,000	750		Eclair. au gaz, 3 villes du Midi,	780
700	750		Caisse d'esc., com. de best.,	1,000
	1,000	Jan. et Déc.	Ce gén. mines de R.-de-Gier,	1,040
	1,000	Jan. et Juil.	Soc. civ. d'act. min. de houil.	1,660
1,800	800	Juin et Déc.	Mines Grangette et Culatte,	820

BOURSE DE PARIS DU 27 AVRIL.

Peu de variations dans les fonds français. Cependant le marché est plus ferme qu'hier. Les nouvelles de la Navarre n'ont aucun effet sur l'actif. A peine a-t-on fait quelques affaires. Les Lafitte ont baissé à l'ouverture, mais se sont bientôt remis. On a fait beaucoup d'affaires dans les bougies parisiennes.

Cinq pour cent	107 50	107 55	107 50	107 55
— fin courant	107 65	107 75	107 65	107 75
Quatre pour cent	101 50			
Trois pour cent	80 45	80 50	80 40	80 50
— fin courant	80 50	80 55	80 45	80 55
Rentes de Naples	100 15	100 15	100 15	100 15
— fin courant	100 50	100 50	100 50	100 50
Caisse hypothécaire	805			
Emprunt d'Haiti	500			
Quatre Canaux	1245			
Actions de la Banque	2690			

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

Nouvelles Publications.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE

De Ch. SAVY jeune,

QUAI DES CÉLESTINS, N° 49.

Des Maladies mentales considérées sous les rapports médical hygiénique et médico-légal, par E. Esquirol, médecin en chef de la maison royale des aliénés de Charenton, ancien inspecteur-général de l'Université, membre de l'Académie royale de médecine, etc. — 2 forts vol. in-8°, et atlas composé de 27 planches gravées. — Paris 1838. — Prix br. : 20 f.

Eléments de Zoologie, ou leçon sur l'anatomie, la physiologie, la classification et les mœurs des animaux, par M. Milne Edwards, professeur d'histoire naturelle au collège d'Henri IV. — 4 vol. in-8° brochés en 1 fort vol. in-8°, avec des planches intercalées dans le texte. — Paris 1837. — Prix br. : 16 f.

Traité sur le gaz et tous les appareils nécessaires à sa fabrication, par G. Merle, directeur de la compagnie européenne du gaz, directeur-gérant de l'éclairage au gaz des villes de

Versailles et de St-Denis, etc., traduit de l'anglais. — 1 vol. in-12 br. orné de gravures. — Paris 1837. — Prix : 6 f.

Dictionnaire anglais-français, avec la prononciation de chaque mot et l'indication de l'accent prosodique, par M. Peyrot, membre de plusieurs sociétés savantes, professeur de mathématiques, d'astronomie et de langues anciennes et modernes. — 1 vol. in-16. — Paris 1838. — Prix br. : 3 f. 50 c.

Manuel de la langue anglaise, ou moyen d'apprendre cette langue sans maître, par le seul secours de la prononciation écrite en regard de plusieurs milliers de phrases, par M. Peyrot, membre de plusieurs sociétés savantes, professeur de mathématiques, d'astronomie et de langues anciennes et modernes ; 3^{me} édition revue et corrigée. — 1 vol. in-16 br. — Paris 1837. — Prix : 3 f.

Les quatre premiers livres de Télémaque, français-anglais en trois colonnes sur le verso, français-anglais et prononciation figurée en regard et sur le recto, traduction interlinéaire, selon le génie de la langue anglaise, à l'usage des deux nations, par M. Peyrot, membre de plusieurs sociétés savantes, professeur de mathématiques, d'astronomie et de langues anciennes et modernes. — 1 vol in-16. — Paris 1838. — Prix : 4 f.

Mois de Marie, sur le plan du petit ouvrage du P. Lalomia, avec nouvelles prières pour la messe, choix de pieuses prières et sept cantiques inédits, par M. l'abbé C. M. Le Guillon, prêtre du diocèse de Quimper ; 3^{me} édition. — 1 vol. in-18 br. — Paris 1838.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(584) Le jeudi trois mai prochain, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'effets mobiliers saisis, consistant en trois lits garnis, glace d'une seule pièce, placards, bureau, chaises, guéridon, et autres objets. DEMARE.

Etude de M^e Berthon-Lagardière, avoué à Lyon, rue du Bœuf, n° 28.

Adjudication définitive, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, du samedi cinq mai mil huit cent trente-huit, de divers immeubles dépendant de la succession de feu Pierre-Antoine Gayet, et composés :

- 1^o D'une maison sise à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, portant le n° 42, estimée à la somme de 28,000 fr.
- 2^o D'une portion de maison sise à Lyon, rue Grôlée, portant le n° 33, estimée à la somme de 25,000 fr.
- 3^o D'une autre maison, située à Lyon, à l'angle de la rue Port-Charlet et quai Bon-Rencontre, portant le n° 62, estimée à la somme de 85,000 fr.
- 4^o D'une maison en construction, sise en la commune de la Guillotière, près la digue de Béchevelin, estimée à la somme de 12,000 fr.
- 5^o Et d'une autre maison également en construction, sise aussi à la Guillotière, à l'angle des rues Bayard et Louis-le-Grand, estimée à la somme de 15,000 fr.

S'adresser pour de plus amples renseignements audit M^e Berthon-Lagardière, rue du Bœuf n° 28, au 2^e, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon où il est déposé. (580)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M^e DARMÈS, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONDY, 165.

VENTE FORCÉE

Du bureau-général des nourrices de l'ancien directeur J.-M. Pouljol.

Le dimanche six mai mil huit cent trente-huit, à dix heures du matin, dans l'étude et par le ministère de M^e Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, n° 165, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de l'établissement de la direction du bureau des nourrices appelé grand bureau-général des nourrices de l'ancien directeur J.-M. Pouljol. Cet établissement est situé à Lyon, quai Humbert, n° 1, et place du Petit-Change. La vente comprendra l'achalandage et tous les meubles meublants qui s'y trouvent. Cet établissement pourra présenter des avantages à l'acquéreur, parce qu'il n'en existe que deux à Lyon.

Cette vente aura lieu en vertu d'un jugement du tribunal civil de Lyon du seize décembre mil huit cent trente-sept, qui commet M^e Darmès, notaire, pour procéder à ladite vente, et d'un arrêt confirmatif de la cour royale de Lyon du treize mars mil huit cent trente-huit.

Mise à prix : mille francs, ci 1,000 fr.
S'adresser, pour les renseignements, à M^e Darmès, notaire, dépositaire du cahier des charges. (514)

Etude de M^e Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, n° 165.

A VENDRE. — Belle propriété, située à Frans, département de l'Ain, sur les bords de la Saône, composée d'une maison bourgeoise, de bâtiments de cultivateur et de 64 bichérées de terrain d'un seul tènement, contigu à la maison, d'une salle d'ombrage, bois d'agrément; la vue est très-étendue; le revenu de cette propriété présenterait un placement avantageux pour l'acquéreur.

S'adresser à M^e Darmès, notaire, dépositaire du plan. (525)

ANNONCES DIVERSES

(4791) A VENDRE. — Fonds de traiteur bien achalandé, situé à la Croix-Rousse, au Mont-Parnasse.

A LOUER de suite. — Maison et jardin avec ou sans le fonds.

S'adresser à M. Buisson, place Neuve-des-Carmes, 4.

(4780) A VENDRE pour cause de maladie. — Fonds d'épicerie et droguerie.

S'adresser chez MM. Crétin et Co, marchands de fromage, rue de la Gerbe, à l'angle de la rue Poulallerie.

(4747) DROGUERIE ET ÉPICERIE.

Fonds à vendre pour cause de cessation de commerce.

S'adresser chez MM. Monnoyeur et Moras, rue Lafont, n° 28.

Annnonce et Avis unique.

A VENDRE OU A LOUER. — Une superbe MAISON, avec COUR, BASSE-COUR, vaste ÉCURIE, GRANGE, CELLIER, Puits à eau claire, et un JARDIN attenant, clos de murs. Cette superbe propriété est située à Condrieu, au port du Rafour, sur les bords du Rhône dont elle est séparée par le chemin et une haute TERRASSE. COUR plantée d'arbres qui dépend de la propriété. Le jardin, à l'exposition du midi, est le meilleur de la localité.

S'adresser à M. Grant, locataire, pour la visiter, et pour les renseignements, à MM. Moutuclat et Chassagneux, notaires à Condrieu.

(6988) A VENDRE. — Un fonds de café, cours Bourbon, n° 25, au coin de la rue de Condé, aux Brotteaux. Il est bien achalandé; les meubles sont en très-bon état. On donnera des facilités pour le paiement. — S'y adresser.

Le propriétaire se retire pour aller à la campagne.

(4797) A VENDRE pour cause de départ. — Une jolie jument, rase, limousine, âgée de six ans, propre à la selle, et un beau cheval propre au tilbury et à la selle.

S'adresser rue de Pazy, n° 3, chez M. Magdelin.

(4798) On demande pour une fabrique en activité un commanditaire qui verserait de 5 à 12,000 fr. On assure un bénéfice de 60 p. 0/0.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Simondant aîné, rue Chalamon, n° 8.

(6987) On demande de suite un ouvrier bien connu par son habileté dans le perçage des filières pour le tirage de l'or et de l'argent.

S'adresser à M. Jaquin, rue Buisson, n° 7.

(4790) On demande de suite un apprenti cuisinier pour un bon restaurant de Lyon.

S'adresser au bureau du journal.

(4783) On désire un portier pour un hôtel de premier ordre. Il faut qu'il ait été cocher et qu'il ait de bons renseignements à donner.

S'adresser à l'hôtel de l'Europe.

A L'INSTAR DE PARIS.

RESTAURANT A PRIX FIXE.

Rue Fromagerie, n° 3.

DINERS A 1 F. 25 C.

Le propriétaire de l'établissement a l'honneur de prévenir le public qu'il vient, par de nouvelles dispositions, d'améliorer le service de son restaurant, où il continue à servir des diners à 1 fr. 25 c., composés d'un potage, quatre plats au choix, demi-bouteille de vin vieux, pain à discrétion.

On y trouvera toujours une carte très-bien variée. Le service se fera avec célérité. On sert à toute heure. (4797)

COMPAGNIES COMMERCIALES D'ASSURANCES

D'ANVERS,

Au capital de 60 millions.

30 millions sont affectés aux risques de navigation,

30 millions sont affectés aux risques d'incendie et sur la vie.

Ces riches compagnies, qui sont autorisées par ordonnances royales, offrent, en raison de leur constitution, la garantie la plus grande.

Elles paient intégralement les avaries de navigation, et accordent la 7^e année gratuite en incendie.

Établies à Anvers sous la direction de M. A. Morel, elles ont pour banquiers, à Paris, MM. André et Cottier, Delamaré et Martin Didier;

Et pour agent général à Lyon, M. Rejanin, dont les bureaux sont quai Serin, n° 23. (4702)

Brevet



d'invention.

Porte-Plumes Incaustiques

A RÉSERVOIR D'ENCRE CONTINU.

Ces porte-plumes sont de la forme et de la grosseur d'un crayon ordinaire; toutes les plumes métalliques s'y adaptent, et ils contiennent la quantité d'encre nécessaire pour écrire pendant dix-huit heures. On les porte dans la poche ou dans le portefeuille, sans crainte que l'encre vienne à s'échapper. — Les juriscultes, les médecins, négociants, agents de change, voyageurs, les élèves des écoles, et toutes les personnes qui ont souvent à prendre des notes et à écrire hors de leur domicile, apprécieront l'avantage d'une invention qui rend l'écriture inutile. — Prix : 2 fr. — Se vendent chez tous les marchands papetiers, et chez Aubert, galerie Véro-Dodat. (6991)

POUDRE PURGATIVE DU DOCTEUR MEYNIER,

Préparée par Michel, pharmacien, rue Pêcherie, à Tarare, (Rhône), seul propriétaire de sa formule, employée avec succès contre les glaires, pituite, dépôts de lait, jaunisse, obstructions du foie, darts, et contre toutes les maladies causées par les humeurs. Prix : 1 fr. 25 c. la boîte.

Seul dépôt pour la ville de Lyon, chez Macors, pharmacien, rue St-Jean, n° 30. (187)

A VENDRE PAR SUITE DE DÉCÈS

FONDS DE MAGASIN DE MODES,

Avant une clientèle riche et nombreuse. — S'adresser, France, à St-Etienne, au bureau du *Mercur* séguisien.

(4795) A VENDRE de suite, pour cause de maladie. — Le fonds de café, situé place du Pont de la Guillotière, n° 1. — S'y adresser.

(6981) A VENDRE. — Instruments de géométrie, avec quelques livres traitant cette partie, et divers outils propres à la gravure sur bois.

S'adresser à M. Enjalbert, port des Cordeliers, n° 51, 2^e montée, au 3^e.

(534)

AVIS IMPORTANT.

Le seul dépôt, à Lyon, chez M^{me} veuve Ravy, rue Puits-Gaillot, des articles de parfumerie, cosmétiques et secrets de toilette de la maison Rousseau et Co, de Paris.

Jusqu'à présent on n'avait obtenu des nombreuses compositions employées pour la teinture des cheveux que des résultats nuls, nuisibles ou incomplets. L'Eau dorée, fruit de longues recherches, résultat garanti de nombreux essais, teint réellement sans préparations, de suite et pour toujours, les cheveux et favoris en toutes nuances, les rend doux et brillants, ne décolorie jamais, et ne salit ni le linge ni les chapeaux : on en verra l'expérience sur des mèches de cheveux blancs ou roux. — Prix du flacon : 5 f.; double grandeur, 8 f.

On trouve toujours dans la même maison et très-perfectionnés : 1^o La Pommade grecque, qui arrête immédiatement la chute des cheveux, les empêche de blanchir, de tomber, et les fait réellement pousser en peu de temps, ainsi que les favoris ; 2^o L'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber les poils du visage en deux ou trois minutes, sans laisser de traces ni altérer aucunement la peau ; 3^o La Crème de l'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchit à l'instant même la peau la plus brune ; 4^o La Pâte circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute ; 5^o L'Eau de rose de la Corée, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel ; 6^o On peut se laver le visage sans qu'il disparaisse ; 6^o L'Eau des Chénopodes, reconnue pour détruire la mauvaise haleine et lui donner le parfum le plus suave ; elle blanchit admirablement les dents sans en offenser l'émail. — Prix : 5 fr. chaque article, ou 4 fr. 50 c. quand on en prend plusieurs à la fois ; forte remise pour les marchands des départements qui prennent des assortiments. On expédie en province. (AFFRANCHIR LES DEMANDES.) — Nota. On peut faire l'essai préalable de ceux de ces articles dont l'effet est immédiat.

GUÉRISON

DES Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute dévotion ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officielles.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Les guérisons nombreuses, très-promptes et vraiment surprenantes, opérées chaque jour par ce puissant dépuratif, sont des preuves certaines de sa supériorité sur toutes les préparations employées jusqu'à présent. Ces résultats sont d'autant plus positifs et satisfaisants, qu'une foule de malades ont été ramenés par son usage à la santé la plus parfaite, après avoir employé divers traitements infructueux.

Ce sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très-agréable et d'un emploi facile. Le traitement est peu coûteux, aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

NOTA. Avec un quart de pinte ou deux de ce sirop on obtient presque toujours la guérison des maladies récentes ci-dessus mentionnées. Pour les maladies anciennes, la dose ne peut être précisée.

Prix : 3 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (3145)

MALADIES SECRÈTES.

(574) Guérison sans rechute d'un à cinq jours des écoulements et fleurs blanches, si anciens et rebelles qu'ils soient, par la méthode unique, aussi sûre que facile, du docteur Thivaud, de Montpellier.

Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n° 12, à Lyon. — A la même adresse on trouve les pilules dépuratives végétales du même auteur, pour la cure radicale des maladies vénériennes et dartreuses, quelles que soient leur ancienneté et leur opiniâtreté.

(191) VÉSICATOIRES-ALBESPEYRES.

PAPIER D'ALBESPEYRES, seul approuvé par les membres de la Faculté de médecine pour se panser sans douleur et obtenir une suppuration abondante et inodore. (COMPRESSES SPONGIEUSES préférables au linge.)

Dépôts chez les pharmaciens Guichard, place des Cordeliers, et Roussin, rue St-Dominique, à Lyon ; Michel, à Tarare ; Trouillet, à Vienne ; Brigaud, à Thizy ; Courrier, à St-Etienne.

SIROP DE LAIT D'ANESSE.

Tout le monde connaît les propriétés du Lait d'Anesse dans les MALADIES DE POITRINE, dans la PULMONIE, les ASTHME, TOUX, RHUMES, CATARRHES, OPPRESSIONS, etc. : la difficulté de se procurer ce précieux remède a décidé les chimistes à en faire avec ses principes un médicament qui en eût toutes les propriétés. M. Borelly, pharmacien, est, après des essais multipliés, parvenu à concentrer dans un sirop toutes les vertus médicamenteuses du Lait d'Anesse, et trois cuillerées de ce sirop étendues d'un verre d'eau tiède ou d'infusion de fleurs pectorales équivalent à une tasse de ce Lait. Le sirop de M. Borelly peut être par les enfants à la dose de deux cuillerées, matin et soir. — Le sirop de Lait d'Anesse se vend à la pharmacie de Borelly, par la Préfecture, n° 13, à Lyon, 4 fr. 50 le flacon, et 2 fr. 25 c. le demi-flacon. — Dépôt chez MM. les pharmaciens Tarare ; Lacroix, à Monbrison ; Dufour, à Annonay ; Trouillet, à Vienne ; Bouteille, à Grenoble, grande rue. (136)